**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 25 novembre 2019 à 16 h, au bureau syndical.

**PRÉSENCES :**

Bilodeau Cynthia
Bourgault Nancy
Brabant Chantal
Brunet Émilie
Corriveau Marie-Ève
D'Amour Chantal
Dubé Sylvette
Ferland Alexandre
Fuller Brigitte
Gabriele Karine
Gagnon Chantal
Gariépy Isabelle
Gaudreau Mélanie
Goyette Maggie
Lagacé Lise
Lapointe Amélie
Lapointe Katia
Larochelle Amélie
Lauzon Chantale
Lavoie Nadine
Lefebvre Véronique
Léveillé Amélie
Lévesque Karine
Ménard Julie
Morin Yvane
Morin-Plante Alexandra
Nolin Marie-Claude
Rozon Geneviève
Tremblay Damien
Trifiro Jérôme
Turcotte Roxanne

**ORDRE DU JOUR :**


1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ..... 1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2019 ET SUIVIS ..... 1
3. PROJET DE LOI 40 MODIFIANT LA GOUVERNANCE SCOLAIRE ..... 2
4. JURISPRUDENCE CONCERNANT LE PROCESSUS DE CONSULTATIONS ..... 2
5. ENTENTE LOCALE, CHAPITRE 4-00.00 ET SUIVANTES ..... 2
6. DEMANDE DE CONGÉ À 20 %, CONSULTATION ..... 2
7. DEMANDES SECTORIELLES ET SALARIALES ..... 3
8. COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES, BUDGET CENTRALISÉ ET POLITIQUE-ÉCOLE 3
9. ENCADREMENT DES STAGIAIRES ..... 3
10. SOUPER DE NOËL ..... 4
11. EXTRANET ET INSTAGRAM ..... 4
12. QUESTIONS DIVERSES ..... 4
13. VARIA ..... 4


## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Damien Tremblay,
Appuyé par Cynthia Bilodeau :

**A1920-CD-DEC-14** **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point varia :

**a) Soumission sous-sol**
**b) Calendrier scolaire**

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2019 ET SUIVIS

Proposé par Brigitte Fuller,
Appuyé par Marie-Ève Corriveau :

**A1920-CD-DEC-15** **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 15 octobre 2019 tel que présenté.

## 3. PROJET DE LOI 40 MODIFIANT LA GOUVERNANCE SCOLAIRE

Il est proposé aux personnes déléguées de présenter le projet de Loi n° 40 sur l'organisation et la gouvernance scolaire aux membres de leur établissement et d'inviter les membres à venir manifester leur mécontentement face à ce projet de loi devant les bureaux de la députée de la CAQ, madame Marilyne Picard, le lundi 9 décembre 2019 de 16 h à 16 h 30.

Proposé par Véronique Lefebvre,
Appuyé par Amélie Léveillé :

**A1920-CD-DEC-16** **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent le projet de Loi n° 40 sur l'organisation et la gouvernance scolaire aux membres de leur établissement et d'inviter les membres à venir manifester leur mécontentement face à ce projet de Loi devant les bureaux de la députée de la CAQ, madame Marilyne Picard, le lundi 9 décembre 2019 de 16 h à 16 h 30.

## 4. JURISPRUDENCE CONCERNANT LE PROCESSUS DE CONSULTATIONS

Une présentation est faite, à l'aide du document A1920-CD-10, quant à une jurisprudence qui indique certains principes de consultation.

## 5. ENTENTE LOCALE, CHAPITRE 4-00.00 ET SUIVANTES

La présidente poursuit les explications du chapitre 4-0.00 de l'entente locale 2019-2020.

## 6. DEMANDE DE CONGÉ À 20 %, CONSULTATION

Il est proposé aux personnes déléguées de procéder à un remue-méninge avec les membres de leurs établissements afin de trouver des idées d'action ou des projets concernant la possibilité de travailler à 80 %, et de retourner au bureau syndical le résultat de cette réflexion au plus tard le 16 décembre 2019.

**Amendement Nolin**
Il est proposé de remplacer « au plus tard le 16 décembre 2019 » par « au plus tard le 17 janvier 2020 ».

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Émilie Brunet :

**A1920-CD-DEC-17** **Il est résolu à l'unanimité** de remplacer « au plus tard le 16 décembre 2019 » par « au plus tard le 17 janvier 2020 ».

Proposé par Nancy Bourgault,
Appuyé par Brigitte Fuller :

**A1920-CD-DEC-18** **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées procèdent à un remue-méninge avec les membres de leurs établissements afin de trouver des idées d'action ou des projets concernant la possibilité de travailler à 80 %, et de retourner au bureau syndical le résultat de cette réflexion au plus tard le 17 janvier 2020.

## 7. DEMANDES SECTORIELLES ET SALARIALES

Une présentation est réalisée pour informer les personnes déléguées des détails sur la demande sectorielle. La première édition de *Info-Négo – octobre 2019* est à distribuer à chaque membre des établissements.

## 8. COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES, BUDGET CENTRALISÉ ET POLITIQUE-ÉCOLE

La liste des montants décentralisés dans les écoles, tel que contenu au document A1920-CD-14, est remise aux personnes déléguées. Il est demandé de valider ce montant avec les membres des CPM dans les écoles et de le faire corriger dans les ententes de modalités afin qu'elles soient à jour et conformes au montant reçu dans les milieux.

Les procès-verbaux et la Politique des comités CPM devraient être déposés sur l'Intranet des écoles, ou ce qui en tient lieu, dans les dix (10) jours ouvrables suivant les rencontres (clause 4-1.14 de l'Entente locale 2019-2020).

## 9. ENCADREMENT DES STAGIAIRES

Chaque année, les membres du comité paritaire *Encadrement des stagiaires* établissent les modalités de compensation selon le budget. Pour chacun et chacune des stagiaires, la commission scolaire reçoit de l'université six-cent-soixante dollars (660,00 $). À noter que ce montant n'a pas été révisé depuis près de 20 ans. En ce moment, le montant ne réussit plus à couvrir la compensation monétaire de quatre-cents dollars (400,00 $) et le cinquante dollars (50,00 $) de matériel ou le quatre-cent-cinquante dollars (450,00 $) de matériel et les deux demi-journées de libération en après-midi (2 [½ journée = 250,00 $], car une partie de l'allocation doit être consacrée à la formation. Depuis les trois [3] dernières années, de très minces surplus sont accumulés, car ce n'est pas la totalité des libérations qui sont utilisées.

Afin d'ajuster les compensations et les libérations et pour dégager une somme pour la formation des maitres associés, tout en respectant le budget alloué par les universités, une consultation auprès des membres des établissements est à réaliser à l'aide du document A1920-CD-12.

Proposé par Isabelle Gariépy,
Appuyé par Chantal Brabant :

Il est proposé que les personnes déléguées présentent le document de consultation A1920-CE-12 et retournent le résultat de la consultation d'ici le 17 janvier 2020.

**A1920-CD-DEC-19** **Il est résolu à l'unanimité que** les personnes déléguées présentent le document de consultation A1920-CE-12 et retournent le résultat de la consultation d'ici le 17 janvier 2020.

## 10. SOUPER DE NOËL

Les personnes déléguées reçoivent leur invitation au souper de Noël et sont priées de distribuer les invitations aux autres membres invités de leur établissement. Il est demandé que les personnes déléguées et les membres des comités confirment leur présence ou leur absence avant le 11 décembre 2019. L'assemblée des personnes déléguées et le souper de Noël se tiendront le lundi 16 décembre 2019 au deuxième étage du restaurant *Station des Sports* situé au 336, Grand Boulevard à L'Île-Perrot.

## 11. EXTRANET ET INSTAGRAM

Point reporté.

## 12. QUESTIONS DIVERSES

Francisation : Nous mettrons en place cet élément du plan d'action après les Fêtes.

## 13. VARIA

**a)** Soumission sous-sol : Quatre [4] demandes de soumission ont été transmises et une seule réponse négative a été retournée. Des copies des devis sont remises aux personnes déléguées qui les distribueront à des entrepreneurs qu'ils connaissent.

**b)** Calendrier scolaire : une personne déléguée questionne la répartition des divers congés et journées pédagogiques à travers le calendrier scolaire. Il est demandé aux personnes déléguées de transmettre au syndicat des exemples de calendriers compatibles avec les arguments apportés.

Levée de l'assemblée à 18 h 40

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente